

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 29 JUIN 2011**

*L'an deux mille onze, le 29 juin à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René KERCKHOVE,*

<i>Nombre de membres afférents au Conseil Municipal</i>	<i>27</i>
<i>En exercice</i>	<i>27</i>
<i>Qui ont pris part à la délibération</i>	<i>26</i>
<i>Date de la convocation</i>	<i>22 juin 2011</i>
<i>Date d'affichage</i>	<i>22 juin 2011</i>

**Etaient présents** : (21)

*M. René KERCKHOVE, Maire, Ghislaine LESCIEUX, Jean ROZAK, Philippe DELAUTRE, Guy LAMMAR, Alain VANDENBERGHE, Martine VERROUST, Marie-Paule COUSIN, Adjoints.*

*Michel TETAERT, Bernard CHRISTIAEN, Alain MAZUREK, Evelyne SENECHAL, Anne-Marie DELAFOSSE, Sylvie DEBRIL, Franck BRETON, Jean-Louis LESCHAVE, Pascal VANBAELINGHEM, Gérard THEBERT, Doriane THAON, Jean-Pierre BURCKBUCHLER, Florence DEHONDT, Conseillers Municipaux.*

**Avaient donné procuration** : (5)

<i>Annie DEMEURE</i>	<i>donne procuration à</i>	<i>Alain VANDENBERGHE</i>
<i>Daniel NABOULET</i>	«	<i>Sylvie DEBRIL</i>
<i>Nathalie WECKSTEEN</i>	«	<i>René KERCKHOVE</i>
<i>Carole CADIX</i>	«	<i>Guy LAMMAR</i>
<i>Jean MARQUAILLE</i>	«	<i>Gérard THEBERT</i>

**Absent/excusé** : *Odile LESAGE*

**Secrétaire de séance** : *Sylvie DEBRIL*

Le compte-rendu de la réunion du 17 juin 2011 est approuvé sans observation.

### **1) CHOIX DES PARTICIPANTS AU BANQUET DES AINES DU MARDI 06 SEPTEMBRE 2011**

Outre M. le Maire et Mme LESCIEUX Adjointe aux affaires sociales, le Conseil est invité à choisir 5 autres de ses membres. Une place parmi ces 5 est réservée au groupe « Ensemble pour Wormhout ».

Compte tenu des disponibilités et du nombre de conseillers qui remplissent la condition d'âge pour y participer, sont désignés : Jean ROZAK, Philippe DELAUTRE et Doriane THAON.

### **2) APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2010 – VILLE ET REGIE DE TRANSPORT**

Le Conseil prend connaissance des différents comptes administratifs dont les résultats se présentent comme suit :

<b>VILLE DE WORMHOUT – RESULTATS AU 31/12/2010</b>			
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>	
RECETTES	1 295 057,08 €	RECETTES	4 744 144,54 €
DEPENSES	808 753,46 €	DEPENSES	3 801 175,18 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	486 303,62 €	RESULTAT DE L'EXERCICE	942 969,36 €
RESULTAT ANTERIEUR	- 276 647,38 €	RESULTAT ANTERIEUR	460 450,48 €
		(110 ou 119)	
RESULTAT GLOBAL (001)	209 656,24 €	RESULTAT GLOBAL (2)	1 403 419,84 €
RAR DEPENSES	2 888 800,00 €	RESULTAT A AFFECTER (1068) –	637 608,76 €
RAR RECETTES	2 041 535,00 €		
DEFICIT A COUVRIR (1)	- 637 608,76 €	RESULTAT APRES AFFECTATION (002)	765 811,08 €
<b>RESULTAT GLOBAL D'ENSEMBLE (1+2) : 765 811,08 €</b>			

<b>REGIE DE TRANSPORT – RESULTATS AU 31/12/2010</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>DEPENSES : 73 903,12 €</b>	<b>RECETTES : 96 923,00 €</b>
<b>Résultat global de fonctionnement (excédent) 23 019,88 €</b>	

Ces résultats ont été repris par anticipation dans les budgets primitifs.

M. le Maire quitte la salle au moment du vote.

Le Conseil adopte :

- Le budget Ville par 5 voix contre (groupe Ensemble pour Wormhout) et 21 voix pour.
- Le budget Régie de Transport à l'unanimité.

Mme LESCIEUX félicite M. le Maire pour sa bonne gestion.

M. le Maire remercie les services municipaux et les adjoints pour leur engagement à respecter les budgets votés.

### **3) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU COMPTABLE DU TRESOR POUR L'EXERCICE 2010**

- Ville de Wormhout
- Régie de Transport

Concernant l'approbation des comptes de gestion des comptables : M. DUFOSSE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur René KERCKHOVE, Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare à l'unanimité, que les comptes de gestion de la Ville et de la Régie de Transport dressés pour l'exercice 2010 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

#### **4) SALLE OMNISPORTS – VALIDATION AVANT-PROJET DEFINITIF**

En date du 15 septembre 2010, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à conclure un marché de Maîtrise d'œuvre pour le projet de salle Omnisports, avec le Groupement SCENARIO-ARA, SODEG et ACT Environnement.

L'enveloppe financière affectée aux travaux a été estimée à 3.315.000,00 €.

Les études ont été menées dans une démarche HQE.

L'Avant Projet Définitif a été présenté au maître d'ouvrage le 03/05/2011.

Le coût prévisionnel définitif est arrêté à : 3.769.878,00 € HT, soit une augmentation de 13.72%.

Le Conseil a pris connaissance du projet. L'augmentation du coût est liée à certains aménagements demandés (rangements, aménagement de l'espace entre les deux salles côté AFEJI).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide le dossier APD dont le coût prévisionnel définitif est de 3.769.878,00 € HT

#### **5) SALLE OMNISPORTS – DEPOT PERMIS CONSTRUIRE.**

La phase APD venant d'être validée par le conseil municipal, ce dernier doit autoriser M le Maire à entreprendre toutes démarches en vue d'obtenir les autorisations d'urbanisme : dépôt du permis de construire auprès de la DDTM (ex DDE).

Bien que le projet soit retardé, il est dans l'intérêt de la commune de déposer le permis de construire avant l'échéance d'octobre 2011 avec la mise en application de la RT2012, celui-ci resterait valable durant 2 ans avec la possibilité de le proroger d'un an. Ce permis sera valable jusque début 2014 ou début 2015. M. le Maire confirme que le projet se réalisera en fonction de l'évolution des capacités financières de la commune et des subventions obtenues. Les demandes de subvention seront étudiées à compter de 2012.

Le Conseil à autorise M. le Maire à signer ce permis de construire, à l'unanimité.

#### **6) SALLE OMNISPORTS – AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE – FIXATION COUT PREVISIONNEL DEFINITIF**

En date du 15 septembre 2010, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à conclure un marché de Maîtrise d'œuvre pour le projet de salle Omnisports, avec le Groupement SCENARIO-ARA, SODEG et ACT Environnement, pour un forfait provisoire de rémunération de 340.450,00 € HT et un taux de rémunération de 10,27%.

L'enveloppe financière affectée aux travaux avait été estimée à 3.315.000,00 € HT (valeur juin 2009).

Aujourd'hui, après avoir remis son avant projet définitif (APD) qui vient d'être validé par le conseil municipal, le maître d'œuvre estime que le coût prévisionnel définitif des travaux s'élève à 3.769.878,00 € HT.

Le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre est fixé, dès que le coût prévisionnel des travaux est arrêté par le maître d'ouvrage à partir de l'estimation définitive des travaux proposée par le maître d'œuvre.

Aussi, le forfait définitif de rémunération du Groupement SCENARIO-ARA, SODEG et ACT Environnement serait de :

$3.769.878,00 \text{ € HT} \times 10,27\% = 387.166,47 \text{ € HT}$  soit  $463.051,10 \text{ € TTC}$

Il est précisé à G. THEBERT que le marché comporte une clause de révision.

Le Conseil autorise M le Maire à signer l'avenant fixant le forfait définitif de rémunération, à l'unanimité.

#### **7) VALIDATION AVANT-PROJET DEFINITIF – RESTRUCTURATION-EXTENSION DE L'ECOLE ROGER SALENGRO**

Par délibération du 12 octobre 2010, le Conseil Municipal a validé le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement COPPE-IMPACT en charge du projet de restructuration et d'extension du groupe scolaire Roger Salengro, rue de Ledringhem et rue de Rubrouck à WORMHOUT.

Les études et propositions du programme de travaux menées aboutissent aujourd'hui à une présentation de l'AVANT-PROJET DEFINITIF qui comprend :

- Des pièces écrites et études
- Des pièces graphiques.

Une présentation a été faite par le maître d'œuvre aux membres du conseil le 11/04/2011.

L'ensemble de l'APD proposé par le groupement Coppe-Impact, Maître d'œuvre, doit être approuvé par les conseillers avec les options HQE suivantes :

- 1 – Ventilation double flux
- 2 - La production d'eau chaude sanitaire par des panneaux solaires (intégration dans la toiture)
- 3 – Chaudière bois
- 4 - Panneaux solaires photovoltaïques

- 5 – Toiture végétalisée
- 6 – Divers travaux d'isolation

Le coût prévisionnel définitif est arrêté à : 2.297.859,00 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Valide cet avant-projet définitif dont le coût prévisionnel définitif est arrêté à 2.297.859,00 €HT

M. le Maire a été autorisé par le conseil municipal à déposer le permis de construire (réunion du 27/04/2011)

### **8) CESSION DE DEUX PARCELLES AU LOTISSEMENT « LES MYOSOTIS » - SIGNATURE D'UN ACTE NOTARIE**

M. le Maire rappelle que par délibération du 03 novembre 2010, il a été autorisé à signer des actes de cession relatifs à trois petites parcelles du lotissement « Les Myosotis ».

Deux autres colotis ont sollicité la possibilité d'acquérir une petite parcelle attenante à leur propriété. Ces parcelles sont entretenues et occupées de fait par les demandeurs, elles ne font l'objet d'aucun aménagement particulier, elles appartiennent par conséquent au domaine privé communal.

Le service des Affaires Domaniales a évalué la valeur vénale à 15 € le m<sup>2</sup>, frais d'acte et de géomètre à charge des acquéreurs.

Il sera précisé dans l'acte que les futurs propriétaires devront laisser l'accès aux éventuels réseaux susceptibles d'être présents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise M. le Maire à signer les actes notariés correspondants par devant Maître POTTIEZ, notaire à Dunkerque, aux conditions ci-dessus énoncées, avec M. et Mme FERLES-FARRIS pour environ 60 m<sup>2</sup> (partie de parcelle AB 709) et avec M. et Mme BECUWE-FROISSART, pour 102 m<sup>2</sup> (parcelle AB 714).

### **9) TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX – CREATION DE POSTES POUR PERMETTRE DES AVANCEMENTS DE GRADE**

Pour permettre des avancements de grade, il est proposé de créer les postes suivants :

- A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 :
  - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe TC
  - 1 poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe TC
  - 1 poste d'agent de maîtrise principal TC
- Au 1<sup>er</sup> décembre 2011
  - 1 poste d'attaché principal TC

Adopté à l'unanimité.

### **10) SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE COOPERATION AVEC L'ATELIER DE PEDAGOGIE PERSONNALISEE DU LITTORAL DUNKERQUOIS (APP) – MISE EN ŒUVRE DU TIMP@SS**

Le Conseil a pris connaissance du projet de convention.

L'objectif est de lutter contre la fracture numérique et de compléter l'offre de formation existante dans le domaine de T.I.C. (Technologies de l'Information et de la Communication).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer cette convention avec l'Atelier Pédagogique Personnalisé du Littoral Dunkerquois.

### **11) MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 28 MAI 2008 RELATIVE A DIVERSES DELEGATIONS AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

M le Maire rappelle que par délibération en date du 28 mai 2008, il a reçu diverses délégations en vertu de l'article 2122-22 du CGCT.

Le 2° de la délibération du 28 mai 2008 a été ainsi rédigé conformément à la rédaction proposée à l'article L 2122-22 du CGCT en vigueur au 28 mai 2008 : « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget »

Bien que le décret 2008-171 du 22 février 2008 fixant le seuil visé ci-dessus ait été supprimé par décret 2009-1702 du 30 décembre 2009, les délibérations antérieures restent applicables en l'état.

La loi n°2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'amortissements publics et privé est venue modifier la rédaction de l'article L2122-22 du CGCT.

Aussi, depuis le 19 février 2009 l'article L2122-22 du CGCT relatif aux marchés publics est rédigé ainsi : « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Il est proposé au conseil municipal de mettre à jour le 2° de la délibération du 28 mai 2008 en adoptant la nouvelle rédaction de l'article L2122-22 du CGCT relatif aux marchés publics, à savoir :

« de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Après avoir entendu les explications relatives à cet objet,

Le Conseil adopte cette proposition par 5 abstentions (groupe Ensemble pour Wormhout) et 21 voix pour.

### **12) TIRAGE AU SORT DES PERSONNES DESIGNÉES POUR FIGURER SUR LA LISTE DU JURY CRIMINEL POUR 2012**

Le tirage au sort public est effectué à partir des listes électorales, il comporte 12 noms. Il n'y a pas lieu de s'inquiéter des incompatibilités ou des incapacités éventuelles, toutefois, les personnes retenues doivent être âgées de 23 ans au cours de l'année 2011 donc nées en 1988 ou avant.

Les 12 personnes tirées au sort sont :

LAIGLE Dominique épouse CHABAUD, TERRIER Justin, ARNOUITS Magali épouse LAMIRAULT, BUTTERDROGHE Françoise épouse FRANCHOIS, DAVID Bruno, DENAES André, SIMOENS Christian, KERCKHOVE René, ACCOU Jean-Marie, DESITTER Jean-Jacques, NAVROT Jean-Claude, PLOYART Claire épouse MANSOT.

### **13) MISE EN PLACE D'UN ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE A COMPTE DE LA RENTREE SCOLAIRE 2011/2012**

*M. le Maire rappelle :*

- *La convention d'objectifs et de financement signée le 31 décembre 2010 avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2013 : celle-ci prévoit la mise en place d'un Accueil de Loisirs (A.L.S.H.) à compter de septembre 2011, l'amplitude d'ouverture doit permettre de répondre aux besoins des familles (le matin à partir de 7h30, le soir jusque 18h30).*
- *L'adoption du barème des participations des familles lors du Conseil Municipal du 17 juin 2011 (selon quotient familial)*

*La déclaration d'ouverture est en cours auprès de la Direction Départementale de la Protection Maternelle et Infantile, puis de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (ex jeunesse et sports).*

*Les services travaillent sur la mise en place matérielle et sur l'affectation du personnel.*

*La présente délibération constitue une pièce justificative indispensable pour la Caisse d'Allocations Familiales.*

*Le Conseil confirme son accord sur la mise en place de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement périscolaire à compter de la rentrée scolaire de septembre 2011, à l'unanimité.*

### **14) LISTE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE**

**1) 26 mai 2011** : *acceptation l'indemnité de 262,44 € proposée par GROUPAMA REIMS relative au choc d'un véhicule sur une barrière, Résidence du Parc, compte tenu d'un devis global de réparation de 262,44 €.*

**2) 31 mai 2011** : *vente du véhicule minicar Renault Master 3934 YX 59 au garage TRAPPES AUTO SERVICES, domicilié à TRAPPES (78190), au prix de trois mille euros, vendu en l'état.*

**3) 09 juin 2011** : *acceptation l'indemnité de 348,81 € proposée par GROUPAMA REIMS relative à l'incendie de l'enclos à tri sélectif route de Rubrouck, compte tenu d'un devis global de réparation de 848,80 € et d'une franchise de 500,00 €.*

**4) 14 juin 2011** : *constitution d'une régie de recettes pour l'encaissement des participations des familles au titre de l'accueil de loisirs périscolaire mise en place à compter de septembre 2011. Cette régie est installée à la Mairie de Wormhout, 47 Place du Général de Gaulle et fonctionne durant l'année scolaire.*

**4) 14 juin 2011** : *signature avec la SAS FLANDRE DESAMIANTAGE domicilié à TOURCOING (59200) d'un marché à procédure adaptée pour les travaux de restructuration/rénovation du groupe scolaire Roger Salengro – lot n° 2A-18 – démolition-désamiantage. Date de signature du marché par le représentant du pouvoir adjudicateur : le 14 juin 2011.*

*Montant total du marché : 61 545,75 € H.T. soit 73 608,72 € T.T.C.*

**5) 14 juin 2011** : *signature avec l'IPRL domicilié à KILLEM (59122) d'un marché à procédure adaptée pour les travaux de restructuration/rénovation du groupe scolaire Roger Salengro – lot n° 13 – sols souples. Date de signature du marché par le représentant du pouvoir adjudicateur : le 14 juin 2011.*

*Montant total du marché : 6 925,00 € H.T. soit 8 282,30 € T.T.C.*

**6) 14 juin 2011** : signature avec l'entreprise ACRT domiciliée à LILLE (59000) d'un marché à procédure adaptée pour les travaux de restructuration/rénovation du groupe scolaire Roger Salengro – lot n° 14 – carrelage-faïences. Date de signature du marché par le représentant du pouvoir adjudicateur : le 14 juin 2011.

Montant total du marché : 17 516,53 € H.T. soit 20 949,77 € T.T.C.

**7) 14 juin 2011** : signature avec le cabinet Henri ABECASSIS domicilié à CHATENAY-MALABRY (92290) d'un contrat de prestation de service pour mission d'assistance pour le renouvellement des marchés publics d'assurances pour un montant de 2 650,00 € H.T. soit 3 169,40 € T.T.C.

**8) 15 juin 2011** : signature avec l'association « DEPAR », représentée par Madame Lydie AUBE, domiciliée à WIZERNES (62570), d'un contrat d'engagement pour la prestation d'un animateur lors du spectacle déambulatoire le dimanche 3 juillet 2011, ainsi que pour le spectacle d'acrobatie de moto le mardi 5 juillet 2011, pour un montant total de 250 € T.T.C.